



# E X T R A I T

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2015/61

L'an deux mil quinze, le vingt-sept novembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 novembre 2015

*PRESENTS* : MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, COING Jean-Pierre, PINATEL François, BERARD Guy, GONON Florence, VIN Daniel, MIALON Delphine,

*ABSENTS* : GIRAUD Roger (pouvoir à MICHEL Bernard), SEVERAC Pascal

*Secrétaire de séance* : MIALON Delphine

### ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX : RUES DU CHORON

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que, suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération intitulée « enfouissement des réseaux : rues du Choron »

SEDI - TRAVAUX SUR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ : Affaire n° 15-554-237

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	98 491 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	98 491 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	0 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	0 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés,

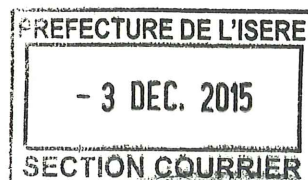
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

LE CONSEIL, à l'unanimité :

PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	98 491 €
Financements externes :	98 491 €
Participation prévisionnelle :	0 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)	

PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 0 €



... / ...

## SEDI - TRAVAUX SUR RÉSEAU FRANCE TÉLÉCOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	6 722 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	0 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	320 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	6 402 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés,
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

LE CONSEIL, entendu cet exposé,

PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	6 722 €
Financements externes :	0 €
Participation prévisionnelle :	6 722 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)	

PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 320 €

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toute démarche nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

